



Heures supplémentaires et Réduction Fillon en 2012

Conseils pratiques publié le **31/01/2012**, vu **2785 fois**, Auteur : [Gestion de la Paie](#)

De nombreuses loi influent sur les charges salariales et patronales et donc au final sur la feuille de paie des salariés. Il en est ainsi de la loi Fillon, instaurée en 2003 en vue de **réduire les cotisations patronales sur les bas salaires** et donc implicitement de faciliter l'embauche dans les entreprises. Cette loi a régulièrement évolué depuis sa mise en place. En effet, au 1er janvier 2011 par exemple, la réduction Fillon a été annualisée.

Pour 2012, la réduction Fillon connaît également quelques changements majeurs.

Désormais, les heures supplémentaires seront prises en compte dans le calcul du coefficient permettant d'obtenir le montant de la réduction Fillon. La loi TEPA, quant à elle demeure inchangée.

Rappelons que **la méthode de calcul du coefficient est également fonction du nombre de salarié dans l'entreprise** concernée ; et que ces coefficients sont plafonnés.

Vous souhaitez plus d'informations sur le calcul du coefficient appliqué à votre entreprise, retrouvez quelques [exemples de calcul de réduction Fillon 2012](#).